

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

09/04/2019

Dossier complet le :

09/04/2019

N° d'enregistrement :

F09319P0125

1. Intitulé du projet

Création de stationnements provisoires sur le site de l'Aéroport Marseille Provence

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Aéroport Marseille Provence

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BERNAND Philippe, Président du directoire

RCS / SIRET

7 9 0 0 4 3 9 5 4 0 0 0 2 9

Forme juridique SA à directoire

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (CPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôt de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisir. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Le projet consiste à créer 4 parkings provisoires, pour une capacité totale de 1 510 places, et 1 parking pérenne, pour une capacité totale de 50 places au sein du périmètre de l'aéroport Marseille Provence (l'AMP).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'augmentation du trafic aérien oblige l'AMP à adapter ses infrastructures. Dans ce contexte, la SA Aéroport Marseille Provence (AMP) souhaite renforcer son offre de stationnement pour éviter le problème de stationnement sur voirie ou sur accotement non sécurisé comme cela a été constaté en octobre 2018. La construction des parkings pérennes P21, P3 et P4 répond à cet objectif.

L'aménagement de 4 parkings provisoires (P22, TNT, Fourès et Boussiron) a pour but de tamponner la perte de stationnements liée à la phase de construction des parkings pérennes P3 et P4 et répondre aux prévisions de trafic à court terme qui sont supérieures à celles réalisées en 2017.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de tamponner la perte de stationnements liée aux travaux de construction des parkings pérennes P3 et P4 et d'assurer une solution sécuritaire face au risque de stationnement sur voirie qui peuvent avoir lieu lors des pics d'affluence constatés ces dernières années (pendant les vacances de la Toussaint 2018 notamment) où le taux de remplissage des parkings a atteint 95% sur 10% des jours de l'année et où de nombreux stationnements (environ 300) sur voiries et accotements non sécurisés ont été observés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Zone TNT : Aménagement de la zone par reprofilage (mise à niveau et ajout d'une bicouche + peinture au sol) sans modification de la gestion des eaux pluviales. Pour cette zone, un décanteur lamellaire sera en service à compter d'avril.

Zone Fourès : Essentiellement des travaux de sécurisation pour gérer l'interface Aire de trafic/Parking VL. L'accès se fera depuis le portail à l'ouest de Boussiron. Cet accès correspond à la piste de surveillance existante qui sera reprofilée puis revêtue d'une bicouche.

Zone Boussiron : Travaux de sécurisation uniquement.

P22 : Aménagement de la zone par reprofilage (mise à niveau et ajout d'une bicouche + peinture au sol) sans modification de la gestion des eaux pluviales. Pour cette zone, un décanteur lamellaire sera en service à compter d'avril.

P21 : Reconfiguration du parking et ajout de 50 places.

Toutes les emprises nécessitent la mise en place de systèmes d'éclairage provisoire, de signalétique et de barriérage pour compter et sécuriser l'entrée/sortie des véhicules.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La période d'utilisation des ces parkings s'étend d'octobre 2019 à octobre 2023.

Le parking P21 est actuellement en usage mixte > parking loueurs + parking ouvert au public. Après reconfiguration il sera exploité comme parking horaire à la journée.

Le parking P22 sera utilisé pendant 22 semaines de 2020 à 2023, sur les périodes suivantes : mi-avril à mi-juin + du 15 juillet au 15 août + septembre + 2 semaines de la Toussaint.

Le terrain TNT est situé à proximité des parkings existants. Ce parking provisoire sera utilisé durant les vacances d'octobre et Noël 2019 ainsi que sur la période 2020-2023 durant les vacances de février, Pâques et octobre 2020 et du 15 juillet au 15 août. Son utilisation sera réservée aux stationnement compris entre 3 et 8 jours.

Les terrains Fourès et Boussiron seront utilisés uniquement les samedis et dimanches en octobre 2019, durant les vacances de Noël 2019 ainsi que durant les vacances de février 2020. Ils seront également utilisés les samedis et dimanches pendant les vacances de février, Pâques, et pendant les mois de juillet et août 2023. Leur utilisation sera limitée à des stationnements d'une à deux semaines. La desserte se fera au moyen de navettes qui assureront 40 rotations par jour entre 6h et 20h. La navette empruntera le RD20e qui fera la liaison RD9-RD48.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune procédure administrative d'autorisation.

Le projet ne sera pas soumis à la loi sur l'eau pour la rubrique 2.1.5.0 (Infiltration des eaux pluviales dans le sol), les surfaces étant déjà imperméabilisées et couvertes par l'arrêté d'autorisation de rejet du 1er juillet 2003 en vigueur sur l'aéroport.

Au regard des enjeux identifiés le projet n'est pas soumis à demande de dérogation au régime des espèces protégées.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
TNT	6700 m ²
Fourès	15500 m ²
Boussiron	12500 m ²
P22	11940 m ²
P21	13600 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Fourès/Boussiron : Route de la Plage, 13700 Marignane
Coordonnées : voir encadré à droite

TNT : Route de l'Aviation générale, 13700 Marignane
Coordonnées :
Long : 05°13'55"20
Lat : 43°13'16"80

P21/P22 : route de l'Aéroport, 13700 Marignane
Coordonnées :
Long : 05°13'29"71 Lat : 43°26'42"30

Coordonnées géographiques¹

Long. 05° 12' 08 " 913 Lat. 43° 26' 04 " 373

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parkings TNT et P21 se trouvent dans le périmètre de la ZNIEFF de type I : Salins du Lion (930020170) mais ils se situent dans une zone de parkings à l'écart de la zone naturelle.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains Fourès et Boussiron sont situés sur la commune de Marignane tandis que les terrains TNT , P21 et P22 sont situés sur la commune de Vitrolles
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan d'Exposition au Bruit (approuvé le 4 août 2006) et un Plan de Gêne Sonore (approuvé le 21 septembre 2004) relatifs à l'aéroport Marseille Provence ont été établis.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Marignane est couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé par arrêté préfectoral le 20 octobre 2000. Elle est également couverte par un plan de prévention des risques technologiques approuvé par arrêté préfectoral le 27 juillet 2016. La commune de Vitrolles est couverte par un PPRN approuvé le 27 février 2017. Elle est également couverte par un PPRT approuvé le 4 novembre 2013.</p> <p>Les PPRN et les PPRT sont approuvés.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site le plus proche se trouve à 750 m, il s'agit du site FR9301597 "Marais et zones humides liées à l'étang de Berre".</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site le plus proche se trouve à 7,8 km, il s'agit du village des Pennes-Mirabeau et de ses abords.</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade un simple reprofilage est prévu
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade un simple reprofilage est prévu.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains sont constitués de zones imperméabilisées et artificialisées ne présentant pas d'intérêt écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains concernés sont situés hors des périmètres identifiés par le PPRT de Marignane et par le PPRT de Vitrolles.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains concernés sont situés hors des périmètres identifiés par le PPRN de Marignane et par celui de Vitrolles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit majoritairement de stationnements provisoires destinés à tamponner la baisse de capacité de stationnement sur l'AMP durant la construction des parking P3 et P4. Les parkings provisoires ne fonctionneront pas en permanence (cf dossier d'accompagnement). Ils occasionneront au maximum 67753 mouvements de véhicules légers ainsi que 2800 rotations de navettes. Ce trafic est non significatif au regard du trafic actuel sur la zone (cf dossier d'accompagnement).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les parkings ne sont pas source de bruit mais ils engendrent un trafic routier générateur de nuisances sonores. Le bruit généré par les parkings est non significatif au regard du bruit généré par la proximité de l'aéroport et par le trafic routier aux abords des parkings (cf dossier d'accompagnement).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour des raisons de sécurité les parkings seront équipés de dispositifs d'éclairage. Le type d'éclairage et la plage horaire de fonctionnement seront choisis pour limiter la pollution lumineuse.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets dans l'air liés à la phase chantier sont non significatifs et des mesures seront mises en place pour les éviter ou les réduire. Les parkings induisent indirectement des rejets dans l'air par le trafic qu'ils génèrent. Ces émissions représentent moins de 0,05% des émissions de GES et elle représentent entre 0,07% et 0,26% des émissions de polluants atmosphériques à l'échelle de l'AMP, elles sont donc non significatives.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas la gestion des eaux pluviales sur les terrains concernés.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains étant déjà imperméabilisés, le projet ne générera pas de volume d'eaux pluviales supplémentaire. Des dispositifs de traitement (décanteurs lamellaires) seront mis en place pour traiter les eaux pluviales avant rejet au réseau.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade un simple reprofilage est prévu.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement les terrains sont utilisés comme zone de maintenance ou de stockage de matériaux. Le projet transforme ces zones en espaces de stationnement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet sont susceptibles d'être cumulées avec les projets suivants :

Extension du Terminal 2,
Extension du Terminal 1,
Construction du parc P3/P4,
Modification du giratoire "Les Lavandes",
Création de la liaison RD20e,

Voir dossier d'accompagnement pour plus de précisions

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les effets sur les déplacements font l'objet de mesures visant à améliorer l'accessibilité de l'aéroport par les transports en commun. Durant la phase travaux les emprises seront limitées. En phase d'exploitation les périodes d'ouverture des parkings sont réduites au minimum, et les entrées/sorties de parking sont traitées de manière à favoriser la fluidité de la circulation. Les mesures concernant les émissions atmosphériques concernent principalement la phase chantier (bâchage des camions, stockage des matériaux à l'abri du vent, arrosage des zones génératrices de poussière par temps sec et venteux, conformité des documents relatifs aux machines thermiques, ...).

Concernant l'ambiance sonore, les mesures concernent principalement la phase chantier (matériel de chantier réglementaire, arrêt des moteurs des véhicules à l'arrêt, fermeture des capots, éviter les chutes de matériel, équipement de protection pour les travailleurs, ...). Le suivi des émissions sonores de l'aéroport est poursuivi sur 7 stations.

Voir dossier d'accompagnement pour plus de précisions.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature des terrains impactés, qui sont déjà imperméabilisés, sans enjeu écologique et artificialisés, de la faible importance des travaux nécessaires, du caractère provisoire de ce projet et des mesures mises en place pour éviter ou réduire les effets du projet, ce dernier ne nécessiterait pas de faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue. l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note environnementale comprenant les annexes 2 à 6.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Marignane

le, 08 avril 2019

Signature



